



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 114977

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les fraudes à la sécurité sociale de certains chirurgiens esthétiques. L'assurance maladie estime à 10 millions d'euros le montant des fraudes à la sécurité sociale liées à la chirurgie esthétique en 2006, la plus courante portant sur la reconstruction abusive de « ventres qui tombent en tablier », alors qu'ils ne sont en fait que des ventres enrobés. La chirurgie plastique recouvre deux notions, la chirurgie réparatrice et la chirurgie esthétique. La chirurgie réparatrice est prise en charge par l'assurance maladie, alors que la chirurgie esthétique ne l'est pas. Un chirurgien a été découvert après avoir facturé à l'assurance maladie une soixantaine d'actes, dont vingt-sept liposuccions et douze mammoplasties, comme s'il s'agissait de chirurgie réparatrice. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures qui sont prises à l'encontre de ces chirurgiens fraudeurs et s'il prévoit de mettre en place un programme de contrôle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114977

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 62